



SCHWEIZERISCHE VEREINIGUNG DER VERBANDSAUSGLEICHSKASSEN (VVAK)
ASSOCIATION SUISSE DES CAISSES DE COMPENSATION PROFESSIONNELLES (ACCP)

Kapellenstrasse 14 | Case Postale | 3001 Berne
T: 058 796 99 88 | Fax 058 796 99 03
E-Mail: info@vvak.ch

2019

Rapport annuel

Sommaire

Portrait de l'ACCP	2
Avant-propos du président	3
Activités et organisation	4
Rapports des ressorts	6
Remarques finales	8

Les comptes annuels 2019 sont
présentés dans le rapport financier 2019
établi séparément.

Portrait de l'ACCP

Engagement en faveur d'une mise en œuvre moderne et efficace du 1^{er} pilier

Les 67 caisses de compensation et agences membres de l'Association suisse des caisses de compensation professionnelles (ACCP) sont des établissements indépendants de droit public créés par des associations professionnelles ou interprofessionnelles. En qualité de prestataires de services indépendants, elles jouent un rôle important dans la gestion des régimes d'assurances sociales du 1^{er} pilier. En tant que caisses de compensation organisées par secteurs d'activités, elles disposent d'un haut niveau d'expertise dans les domaines de l'AVS, de l'AI, des APG et dans la perception des cotisations de l'AC et fournissent à leurs clients des prestations de qualité.

L'ACCP développe de manière proactive des solutions fédérales et sectorielles d'avenir pour le 1^{er} pilier et ce, par une approche efficace et orientée clients.

L'ACCP accorde une importance particulière à entretenir des relations étroites avec les associations fondatrices, les organisations faïtières de l'économie et ses partenaires.

Le Comité

Le Comité est responsable de la conduite de l'ACCP et la représente vis-à-vis de l'extérieur. Il est organisé selon un système de domaines d'activités, appelés ressorts, et se compose actuellement comme suit:

- **Yvan Béguelin, président**
Gérant de la Caisse AVS de la Fédération patronale vaudoise
- **Roger Holzer, vice-président, chef du ressort Finances et Communication**
Gérant de la Caisse de compensation des banques suisses
- **Barbara Ghirardin, cheffe du ressort Prestations**
Gérante des Caisses de compensation Patrons Bernois, Transport, Cliniques privées
- **Georges Marchand, chef du ressort Cotisations**
Gérant de la Caisse de compensation Commerce Suisse
- **Dr. Marco Reichmuth, chef du ressort Allocations familiales**
Gérant de la Caisse de compensation medisuisse
- **Christelle Schulz, co-cheffe du ressort Technique**
Gérante de la Caisse de compensation FER CIAV
- **Alexandra Steiner, cheffe du ressort Formation apprentis**
Gérante de la Caisse de compensation Thurgauer Gewerbe
- **Christian Zeuggin, co-chef du ressort Technique**
Gérant de la Caisse de compensation EXFOUR

Le Secrétariat

Un secrétariat permanent soutient les membres du Comité dans leur travail :

- **Martin Troxler, secrétaire général**
- **Monika Bärtschi, secrétariat**
- **Argia Amatucci, site internet et extranet**
- **Cornelia Streit, programmes de formation**

Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse www.accp.ch

Avant-propos du président

Notre régime de retraite est actuellement sous très forte pression. L'évolution démographique constitue un défi majeur tant pour l'AVS que pour la prévoyance professionnelle, dans la mesure où les prestations devront être versées sur une plus longue période en raison de l'augmentation de l'espérance de vie. Les personnes qui atteignent l'âge de la retraite aujourd'hui ont en effet plus du quart de leur vie devant elles. Le régime de l'AVS, fondé sur le système de répartition, présentera d'énormes lacunes de financement dans les années à venir. Certes, les mesures prises au travers de la réforme fiscale et du financement supplémentaire de l'AVS et celles prévues dans le cadre du projet du Conseil fédéral « AVS-21 », contribueront à un financement renforcé de notre 1^{er} pilier ; leurs effets à terme seront cependant insuffisants.

Il s'agira dès lors de plancher sans trop tarder sur une réforme garantissant mieux l'équilibre intergénérationnel. Celle-ci passera vraisemblablement par une augmentation de la durée de la vie active. Concentrons-nous en conséquence sur cette problématique importante plutôt que sur l'extension, voulue par certains, du nombre de nos assurances sociales.

Yvan Béguelin, président

Activités et organisation

Politique

En 2019, des prises de position sur les projets de loi suivants ont été déposées :

Prises de position (consultations) 2019

Fév. 19	Modification de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (utilisation systématique du numéro AVS par les autorités)	
Mars 19	Contre-projet indirect relatif à l'initiative populaire "Pour un congé de paternité raisonnable - en faveur de toute la famille"	
Oct. 19	Loi fédérale sur le système national de consultation des adresses des personnes physiques (loi sur le service national des adresses, LSAdr)	(prise de position commune avec eAVS/AI, la CCCC et la COAI)

Il a été renoncé à participer aux consultations relatives à la loi fédérale sur les prestations transitoires pour les chômeurs âgés et à la modification de l'ordonnance du 15 janvier 1971 sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité (OPC-AVS/AI), car les caisses de compensation professionnelles ne sont que marginalement concernées par ces projets sur le plan opérationnel.

Aperçu 2020

Avril 20	Modification de l'ordonnance sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) - dispositions d'exécution relatives à la révision de l'OPGA	(prise de position commune avec la CCCC et la COAI)
Mai 20	Réforme de la prévoyance professionnelle (réforme LPP)	pas de participation de l'ACCP
Sept. 20	Modification de la loi fédérale sur les allocations familiales (LAFam)	

Formation

En 2019, des cours d'introduction généraux pour les nouveaux collaborateurs sur des thèmes liés au 1^{er} pilier ainsi que des séminaires pour cadres sur des thèmes relatifs au management et à la conduite ont à nouveau été proposés aux membres de l'ACCP. L'offre de formation de l'ACCP doit être étendue à partir de 2021 avec des thèmes liés au 1^{er} pilier.

Communication

Le nouveau site web de l'ACCP a été mis en ligne à fin août 2019. Outre des informations générales sur l'ACCP, celui-ci contient également un répertoire des membres, des prises de positions politiques actuelles ainsi que des informations sur l'offre de formation. De plus, un espace sécurisé réservé aux membres (Extranet VVAK) a été créé afin de faciliter l'échange d'informations avec ces derniers.

Assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale ordinaire 2019 s'est tenue l'après-midi du 20 juin 2019 à l'hôtel Renaissance à Zurich. Sur 66 membres disposant du droit de vote, 56 étaient représentés. L'assemblée générale ordinaire a approuvé à l'unanimité le rapport annuel, les comptes annuels et a pris connaissance du rapport de l'organe de révision. Elle a également donné décharge aux organes de l'association à l'unanimité.

L'assemblée générale a été précédée de la séance du Conseil stratégique de l'ACCP. L'échange entre les organes de l'ACCP et les représentants des associations fondatrices ainsi que des organisations économiques faïtières sert à la formation d'opinions concernant les activités présentant une orientation stratégique et politique.

Cette année encore, l'assemblée générale a été étayée par un programme varié qui a donné aux membres et aux invités un aperçu fascinant des facettes modernes et traditionnelles de la ville de Zurich.



Membres

Au début de l'année sous revue, 49 caisses de compensation professionnelles étaient au service de leurs associations fondatrices. S'y ajoutent également comme membres indépendants disposant du droit de vote, 18 agences situées en Suisse romande et au Tessin.

Au cours de l'année sous revue, les changements suivants sont intervenus au niveau de la direction des caisses :

Caisse de compensation	Nouvelle direction
Agence FER CIGA (106.3)	Fabio Vanoli (jusqu'au 31.12.2018: Christian Grandjean)
swisstempcomp (117)	Emanuel Rodriguez (jusqu'au 31.12.2018: Peter Zimmermann Pauk)

Vétérans

Fin 2019, 54 anciens gérants de caisses étaient membres de l'association des vétérans. Au cours de l'année sous revue, elle a accueilli 2 nouveaux membres : Jean-Luc Coinchon (CC 59) et Christian Grandjean (CC 106.3). Par ailleurs, Karl Baer (CC 90/68), un collègue très apprécié, nous a malheureusement quittés en septembre 2019.

Le 31 octobre 2019, 16 vétérans et deux invités ont participé à la manifestation annuelle à Vevey. La prochaine rencontre aura lieu le 22 octobre 2020, vraisemblablement en Suisse centrale.

Rapports des ressorts

Présidence

Nous commençons à récolter les fruits de la profonde restructuration organisationnelle opérée il y a quelques mois. S'il est vrai que les changements induits ont été difficiles à appréhender dans un premier temps, ils sont maintenant évidents pour chacun d'entre nous. L'information mise à notre disposition est non seulement pertinente et complète mais également de grande qualité. La création de notre portail « extranet » y contribue largement. Il en va de même du suivi politique mensuel mis en place par le secrétariat général, devenu rapidement un outil de travail indispensable à tout gérant un tant soit peu intéressé par l'évolution politique et législative. Le succès de nos dernières conférences des gérants de caisses et d'agences renforce encore, si besoin était, cette impression positive, et c'est très encourageant.

L'exercice 2019 a été marqué par le suivi ou l'émergence de nombreux projets. Nos ressources n'étant pas infinies, une demande de priorisation a été adressée à notre organe de surveillance. Nous avons particulièrement insisté sur la nécessité de respecter des délais de mise en œuvre appropriés. Dans ce cadre, notre collaboration avec nos partenaires de la Conférence des caisses cantonales et de la Conférence des offices AI, a été fort utile et bénéfique. Il en va de même des relations étroites que nous entretenons tant avec e-AVS/AI qu'avec le Centre d'information AVS/AI, qui nous fournissent des prestations de très bonne qualité.

Yvan Béguelin (président) et Roger Holzer (vice-président)

Ressort Cotisations

L'année 2019 a été plutôt calme dans le domaine des cotisations. Les points à l'ordre du jour des deux séances de la Commission des cotisations qui se sont tenues les 29 avril 2019 et 28 octobre 2019 présentaient essentiellement un caractère marginal.

Deux projets n'ont pas encore pu être achevés et étaient toujours en cours à la fin de l'année sous revue : d'une part, la coordination de la reconnaissance du statut d'indépendant entre les caisses de compensation et la SUVA en ce qui concerne l'enregistrement des travailleurs indépendants qui tombent dans le domaine de compétences de la SUVA en vertu de l'art. 66 LAA et, d'autre part, la modification des directives Swissdec pour les salaires arriérés. S'agissant des directives Swissdec, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a déposé une plainte auprès du Tribunal fédéral en septembre 2019.

Georges Marchand, chef du ressort Cotisations

Ressort Prestations

La Commission des prestations sous la direction de l'OFAS s'est réunie le 20 mai 2019 et le 25 septembre 2019. Elle a examiné principalement les questions suivantes :

- **Stabilisation de l'AVS (AVS 21)**
Le projet relatif à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) a été adopté lors de la votation populaire du 19 mai 2019. Ce projet vise à garantir le financement de l'AVS et le niveau des rentes. Le 28 août 2019, le Conseil fédéral a approuvé le message correspondant. Les principales mesures concernent l'harmonisation de l'âge de la retraite pour les femmes et les hommes à 65 ans, les mesures compensatoires pour les femmes, la flexibilisation du versement de la rente et le financement supplémentaire en faveur de l'AVS. L'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} janvier 2022.
- **Réforme des PC** : l'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2021.

- **Congé parental** : Les parents qui travaillent et qui ont des enfants sévèrement atteints dans leur santé doivent pouvoir bénéficier d'un congé parental de 14 semaines pour s'occuper de leurs enfants. L'entrée en vigueur est prévue en 2021.
- **Congé de paternité** : Un congé de paternité de 2 semaines doit être introduit au 1^{er} janvier 2021. Cette question doit être tranchée lors de la votation populaire du 27 septembre 2020.

Par ailleurs, un certain nombre de projets étaient en cours pendant l'exercice sous revue, comme par exemple la digitalisation de l'APG, le projet SEODOR, l'allocation de maternité en cas de séjour prolongé du nouveau-né à l'hôpital, les prestations transitoires pour les chômeurs âgés et l'introduction de l'allocation d'adoption.

Barbara Ghirardin, cheffe du ressort Prestations

Ressort Allocations familiales

Le projet « Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) » adopté lors de la votation populaire du 19 mai 2019 a montré comment le principe de l'unité de la matière peut être enfreint avec succès. Il n'est donc pas surprenant que, dans plusieurs cantons, l'adoption des projets fiscaux a également été conditionnée à l'**augmentation des allocations familiales**. En 2020, les allocations ont d'ailleurs été augmentées dans sept cantons. Un niveau d'activité similaire, même si les raisons sont différentes, a été observé dans le domaine de la **compensation des charges** : à cet égard, quatre autres cantons ont décidé ou déjà introduit une compensation totale ou partielle des charges entre les caisses d'allocations familiales actives au niveau cantonal ; s'agissant de la **motion Baumann**, qui entend prescrire une compensation totale des charges à tous les cantons, un avant-projet a été mis en consultation en avril 2020. Le projet adopté au cours de l'exercice sous revue relatif à la **révision de la loi fédérale sur les allocations familiales** doit entrer en vigueur le 1^{er} août 2020 ; celui-ci prévoit essentiellement un droit à des allocations de formation pas seulement à partir du 16^{ème} anniversaire, mais dès le début de la formation post-obligatoire ; les inquiétudes de l'ACCP concernant le rapport coûts/avantages n'ont pas été entendues.

Marco Reichmuth, chef du ressort Allocations familiales

Ressort Technique

L'association **eAVS/AI** est fortement mise à contribution en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie Swissdec. En outre, les deux projets ED-Recours (échange de données Recours) et ED-CE (échange de données Contrôle d'employeur) sont presque achevés. D'une manière générale, le portefeuille de projets de eAVS/AI devient de plus en plus complexe et les ressources des spécialistes ont en partie atteint leurs limites en termes de capacités.

S'agissant du projet clé **Information Security**, le concept a été élaboré et la mise en œuvre a commencé. Les synergies avec le projet Modernisation de la surveillance sont de plus en plus concrètes, le transfert vers les organes d'exécution étant une tâche décisive.

S'agissant du second projet clé **Traitement automatisé des formulaires**, le concept a été élaboré, la planification de la réalisation a été lancée et les fondements ont été posés au cours de l'exercice sous revue afin d'adapter l'exploitation.

La signature de la Déclaration de Tallinn par le Conseil fédéral produit ses premiers effets également dans le domaine du 1^{er} pilier. Une priorité grandissante est accordée aux thèmes tels que Digital First et Once Only, ce dont témoigne également la **Stratégie de cyberadministration (eGov) 2020-2023**.

Concernant les projets IT de l'OFAS, le **projet EESSI** (Electronic Exchange of Social Security Information), qui prépare l'échange électronique de données dans le domaine des assurances

sociales au niveau européen, a été au centre de l'attention au cours de l'année sous revue. Le début de l'échange électronique des données a pris du retard et interviendra au plus tôt au milieu de l'année 2020.

Au sein de la **commission Surveillance et Organisation**, outre les domaines principaux Comptabilité, Reporting et Révision, les thèmes du contrôle des employeurs et de l'obligation d'affiliation des assurés ont été au centre de l'attention au cours de l'année sous revue.

Christelle Schultz et Christian Zeuggin, co-chefs du ressort Technique

Ressort Formation apprentis

Formation commerciale de base / Groupe d'exploitation AVS : La rencontre annuelle des experts aux examens s'est tenue le 16 janvier 2019. Des informations sur l'état actuel de l'ordonnance sur la formation 2022 et le projet pilote en cours ont été fournies à cette occasion. En Suisse alémanique, les cours interentreprises de notre branche de formation ont eu lieu le 12 janvier 2019 pour la 2^{ème} année d'apprentissage et le 19 janvier 2019 pour la 3^{ème} année d'apprentissage dans les locaux de SVA Zürich. Les cours pour les apprentis de Suisse romande ont eu lieu le 22 février et le 8 mars 2019 dans les locaux de FER-CIGA à Bulle.

La **procédure d'examen 2019** (examens de fin d'apprentissage), qui comprend un examen écrit et un examen oral, a eu lieu le 5 juin 2019. L'examen oral se base principalement sur les connaissances spécifiques aux caisses de compensation AVS (objectif de performance 1.9) et au profil de formation et de prestations des apprentis. Ces connaissances sont vérifiées dans le cadre d'une situation d'entretien (jeu de rôle) et d'une discussion technique. Au total, 49 apprentis ont réussi la procédure d'examen, la note moyenne étant de respectivement 4.92 pour la Suisse alémanique et de 4.81 pour la Suisse romande. A la fin 2019, 44 personnes, dont 35 en Suisse alémanique et 9 en Suisse romande, fonctionnent comme experts aux examens.

Alexandra Steiner, cheffe du ressort Formation

Remarques finales

Le présent rapport annuel fournit uniquement un aperçu des principales activités de notre association. Beaucoup de travail qui dépasserait le cadre de ce rapport annuel a également été accompli au sein de nombreux groupes et organes. Nous tenons à remercier toutes celles et tous ceux qui se sont engagés pour nos préoccupations communes dans le cadre de l'Association des caisses de compensation professionnelles.

Berne, mai 2020

Yvan Béguelin, président

Martin Troxler, secrétaire général